

# Le fonds AVS pourrait devoir vendre des actifs dès 2027

**ASSURANCES SOCIALES** Compenswiss, qui gère la fortune de l'AVS/APG/AI, a dégagé un rendement de 6,34% l'an dernier. Pas assez pour servir les besoins accrus pour la 13e rente AVS et les dépenses en hausse de l'AI, aversissent ses dirigeants

ALINE BASSIN

Ces dernières années, Compenswiss, qui gère la fortune de l'AVS/AI/APG, a surtout fait parler d'elle pour avoir changé de dépositaire au nez et à la barbe d'UBS. Le choix d'un prestataire allemand appartenant à l'américain State Street Group a fait couler beaucoup d'encre et a divisé le parlement, lequel a finalement décidé en mars 2025 de ne pas intervenir.

Le sujet n'était pas à l'ordre du jour de la conférence de presse organisée hier à Berne. Tout au plus, les dirigeants de l'organisation basée à Genève ont-ils relevé en livrant les résultats annuels des fonds gérés que les frais de gestion ont baissé pour passer à 0,17%, soit une légère diminution par rapport à 2024 (0,18%). Un taux au plus bas depuis 2021 et surtout très loin des près de 0,3% observés en 2007.

Chiffre très attendu alors que les assurances sociales font face à de

grands défis, les placements ont eux générés un rendement de 6,34%, faisant passer la fortune gérée de 46,1 milliards de francs à 50,6 milliards de francs au 31 décembre 2025 (comptes non révisés). Les actions, les métaux précieux et la protection contre les effets de change ont largement contribué à cette performance au-dessus de la moyenne annualisée sur dix ans, établie à 3,12%.

## Réserve constituée

Le résultat aurait toutefois pu être encore meilleur, observent les dirigeants de Compenswiss, s'ils n'avaient pas dû créer une réserve de 2 milliards de francs en vue du premier versement de la 13e rente AVS acceptée par une votation populaire en mars 2024. Selon leurs estimations, l'opération a entraîné un manque à gagner de 60 millions. Dans ce dossier, «le temps est notre ennemi», a donc averti Manuel Leuthold, président du conseil d'administration de Compenswiss. Il en ira en effet ainsi jusqu'à ce qu'un mécanisme de financement stable soit trouvé, un sujet autour duquel les parlementaires se déchirent. Le National a validé en septembre une hausse temporaire de la TVA qui permettrait d'éponger les coûts. Le Conseil des Etats doit se prononcer en mars. Inutile en tout cas de miser sur les rendements qui sont insuffisants pour régler cette question, prévient Compenswiss qui devra céder des actifs dès 2027 si aucune mesure de financement n'est trouvée d'ici là.

Les inquiétudes ne se concentrent pas uniquement sur l'assurance vieillesse et survivants. L'explosion des dépenses place l'assurance invalidité (AI), qui doit déjà 10,3 milliards à l'AVS,

dans une situation très délicate. A tel point que pour ce fonds en sous-couverture, des ventes d'actifs ont déjà été entreprises depuis le mois de janvier et se poursuivront tout au long de l'année pour un montant mensuel de 35 millions de francs. Dans de telles opérations, «le vrai enjeu, c'est que le fonds doive vendre au mauvais moment pour obtenir les liquidités nécessaires», souligne le président du conseil d'administration Marcel Leuthold.

Une telle situation n'est pas sans précédent puisqu'une mesure similaire avait déjà dû être prise en 2018 pour financer l'AVS, avant que des réformes soient adoptées pour rétablir la situation. Les dirigeants des fonds misent sur le bon sens et la sagesse des milieux politiques pour qu'il en soit de même cette fois.

## Stratégies d'allocations d'actifs différenciées

Le parlement devra d'ailleurs aussi, à terme, se pencher sur la réforme de l'AI lancée par le Conseil fédéral la semaine dernière. Le projet vise à freiner la hausse des nouvelles rentes et ainsi réduire les coûts. Très attendus, les résultats des trois assurances sociales concernées qui englobent les rentes versées et les contributions des cotisants seront, eux, publiés en avril.

Au vu des trajectoires et des défis très différents auxquels ces trois assurances font face, l'organisation a par ailleurs décidé d'opter pour des stratégies d'allocations d'actifs différenciées pour chaque fonds. Très exposée lors de la pandémie et des mesures de confinement décrétées, l'assurance pour perte de gain se porte, elle, beaucoup mieux que l'AVS et l'AI. ■

# 50,6

C'est, en milliards de francs, la fortune gérée par Compenswiss au 31 décembre 2025, contre 46,1 milliards l'année précédente.